

Faculté de médecine



MDTR3290 Accidents du travail

[15h]

Enseignant(s): Marie-Pierre Dawance, Tom DE BAERE
Langue d'enseignement : français
Niveau : Troisième cycle

Objectifs (en termes de compétences)

Connaissances de la législation du 10 avril 1971 et de ses modifications ultérieures (secteur privé). Le médecin doit être capable d'assurer la reprise du travail et le reclassement de tout accidenté. Etude des facteurs potentiels d'accidents du travail et définition d'une stratégie actualisée de la prévention, en application des nouvelles directives européennes.

Objet de l'activité (principaux thèmes à aborder)

Notions juridiques. Coût direct et indirect de l'accident du travail. Facteurs potentiels d'accident liés à l'individu, la tâche, le matériel et le milieu du travail. Prévention technique et humaine. Organes de sécurité et comité de sécurité ; modalités de la collaboration avec le service médical du travail.

Autres informations (Pré-requis, Evaluation, Support, ...)

Examen écrit Notes de cours ; références bibliographiques.
 Transparents et diapositives.

Autres crédits de l'activité dans les programmes

| | | |
|-------------------|--|-------------------------|
| ESP31DS/EX | Première année du diplôme d'études spécialisées en santé publique (médecine d'expertise et évaluation du dommage corporel) | |
| ESP3DS/PP | Diplôme d'études spécialisées en santé publique (santé au travail - pathologie professionnelle) | Obligatoire |
| MDTR21MC | Première année du master complémentaire en médecine du travail | (2 crédits) Obligatoire |
| SCOM21 | Première licence en sciences de la santé publique (Promotion de la santé, programmes et services de santé communautaire) | |
| SCOM22 | Deuxième licence en sciences de la santé publique (Promotion de la santé, programmes et services de santé communautaire) | |